

Pierreville et Saint-François-du-Lac en faveur de la levée partielle du moratoire

Le 15 février 2019 à 11 h 33 min

Par Sébastien Lacroix



La pêche à la perchaude du lac Saint-Pierre fait présentement l'objet d'un moratoire. (Photo : courtoisie - MRNF)

PERCHAUDE. Les conseils municipaux de Pierreville et de Saint-François-du-Lac ont accordé un appui sans équivoque à l'Association des pêcheurs qui demande une levée partielle du moratoire sur la perchaude du lac Saint-Pierre.

Les élus ont en effet affiché un «oui» catégorique à la demande d'appui de l'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre et sont favorables à un quota de possession de 10 perchaudes par permis, par jour, et ce, sans restriction de saison.

Ils font valoir que la mesure imposée depuis mai 2012 est une première dans le domaine des pêcheries en eau douce et qu'elle porte un dur coup à l'économie locale et régionale autant sur la Rive-Sud que sur la Rive-Nord.

Le conseil municipal de Pierreville et de Saint-François-du-Lac sont d'avis que la mesure «remet en cause un mode de vie qui a par ailleurs toujours été respectueux des cycles d'abondance et de régénérescence de ce plan d'eau» et que les données sur lesquelles se sont basées les autorités pour décréter ce moratoire sont «désuètes» et «ne reflètent plus la réalité d'aujourd'hui».

Ils estiment que le maintien d'un moratoire, qui met à mal les communautés riveraines du lac Saint-Pierre se doit d'être basé sur des données solides et fiables et qu'à la lumière du rapport préparé par le biologiste Raymond Faucher, on peut émettre de «sérieux doutes» en regard de l'assise du moratoire actuel.

Après étude et analyse, le biologiste Raymond Faucher, dans son rapport intitulé : « L'état du stock de perchaude en 2018 au lac Saint-Pierre et le risque zéro associé à une pêche sportive annuelle de cette espèce » conclut en effet qu'on peut actuellement exploiter sportivement la perchaude du lac Saint-Pierre avec un quota de possession de 10 perchaudes par permis, par jour, sans d'aucune façon mettre en cause la pérennité du stock et avec un risque zéro.